

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal

Séance du 19 mai 2009
Po 11-2009

Postulat

Pour la création d'un espace de détente, sous forme d'un parc public, sur la Butte et pour l'étude d'une occupation énergétique de son sous-sol

Vu les parcelles No 5425, 3689 et 3504 propriété de la Commune de PLAN-LES-OUATES,

Vu l'emplacement central de ces parcelles, l'importance de leurs surfaces (env. 40'000 m^2) et la nécessité du maintien d'un poumon de verdure accessible à tous au centre du village,

Vu l'affectation actuelle de cet emplacement, dont une partie est déjà à usage de place de fêtes, en particulier pour le 1er Août,

Vu l'acceptation d'une motion PDC, pour la création d'un couvert à pique nique,

le Conseil municipal
invite le Conseil administratif

- A convoquer au plus vite les commissions concernées afin de définir un programme global d'aménagement de la Butte.
- Fort du programme défini, d'ouvrir un concours d'architectes paysagistes.
- De faire étudier l'opportunité d'un système de production d'énergie alternative géothermie ou autre destiné aux bâtiments communaux voisins.

Le groupe Liberal

Accepté à l'unanimité (20 oui)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est dans le cadre d'un projet novateur et ambitieux que nous vous proposons ce postulat pour la création d'un espace de détente sous forme d'un parc public sur la Butte et l'étude d'une occupation énergétique de son sous-sol.

Novatrice notre proposition le sera dans la façon de la traiter ; nous souhaitons en effet à tout prix éviter le même cheminement que les projets de la salle communale ou de la place des Aviateurs et vous proposons la procédure suivante :

- Envoi du postulat au conseil administratif avec mode d'emploi.
- Convocation des commissions pour l'élaboration d'un catalogue exhaustif des volontés et besoins
- Renvoi à nos services pour la synthèse et l'élaboration d'un cahier des charges.
- Ouverture d'un concours d'architectes paysagistes.
- Réalisation

Ambitieux parce que nous pensons qu'il y a, au centre de notre village, l'opportunité d'aménager un grand espace de détente, utilisable par tous, pour y jouer, s'y promener et peut-être y faire des pique niques (voir motions PDC de 2000). Il devra comprendre des aménagements pouvant accueillir les rares mais grandes manifestations qui rythment la vie communale. (Promotions et 1er août, anniversaire…)

Profitant de la proximité d'un certain nombre de nos bâtiments publics (Mairie, Salle Communale, Centre Voirie Feu, Ecole) nous pensons qu'il serait intéressant d'étudier les possibilités d'exploitation du sous sol pour une nouvelle source de production d'énergie. (CREGE)

Pour terminer, nous souhaitons par ce postulat, manifester notre volonté que cet espace demeure un poumon de verdure et que les réalisations légères, destinées à son aménagement s'inscrivent dans un plan d'ensemble harmonieux .